

Chambre l'autre jour: "Je suis fermement convaincu que l'établissement d'une véritable entente cordiale en ce pays devrait être le désir de tous les amis sincères du Canada. L'homme, monsieur, qu'il soit canadiens français ou anglais, qu'il soit catholique ou protestant, qui provoque volontairement les antagonismes de race ou de croyance en ce pays est ni un ami sincère, ni un citoyen loyal de la patrie que nous aimons tous."

Voilà des paroles qui devraient retentir aux oreilles de tous ceux qui se sont fait partie à une politique condamnable et condamnée; à une politique que l'on voit très bien décrite dans un petit volume que le Gouvernement a fait venir pour sa propagande intitulé: "Language oppression in the German Empire"; mais que des influences dans le cabinet ont empêché de circuler parce que la doctrine en était dangereuse pour certains gouvernements provinciaux.

Voilà des paroles que je fais miennes, car elles sont l'expression du sentiment le plus intime de tous les honorables députés de ce côté-ci de la Chambre, et le Gouvernement peut être certain de notre plus entier concours dans toutes les mesures qu'il prendra pour établir une telle entente cordiale. C'est là, d'ailleurs, la condition fondamentale de la prospérité et de la force de notre beau pays et ce devrait être la première préoccupation de tous les gouvernants.

M. PELLETIER (continuant en anglais): S'il m'est permis, monsieur l'Orateur, de dire quelques mots en anglais, il est quelques points que je voudrais traiter.

Le représentant de Springfield (M. Richardson) déclare qu'il n'est pas d'avis qu'on doive se mettre à la remorque des chefs ou des partis. Je me demande ce qui lui est arrivé à la dernière session du Parlement lorsqu'il a proposé un amendement au projet de résolution relatif aux titres honorifiques, amendement qui laissait entendre qu'aucun titre d'aucune sorte ne devrait être décerné à des personnes domiciliées au Canada, et qu'il a refusé d'appuyer quand il a été mis aux voix.

L'honorable député déclara dans la suite:

Quand je déposai mon amendement, je ne me doutais pas que la question pourrait provoquer une crise au pays; je ne pouvais prévoir que le premier ministre poserait la question de confiance sur une question pareille. Elu à titre d'unioniste, je préférerais de beaucoup démissionner dès ce soir plutôt que de mettre en péril l'existence du Gouvernement. L'expérience que j'ai autrefois acquise des affaires parlementaires m'avait porté à croire que les membres de la Chambre sont libres de voter comme bon leur semble sur cette motion faite par un simple député.

[M. Pelletier.]

Monsieur l'Orateur, quand un député présente une motion ou un amendement et n'a pas le courage de voter pour sa motion ou son amendement, que pouvons-nous attendre de lui?

L'honorable député a dit qu'il ne croyait pas en la soumission aux chefs ou aux partis. Il a dit aussi qu'à la suite d'une conversation avec un de ses chefs politiques, il s'est senti trop bon pour vivre en ce monde. S'il est trop bon pour vivre en ce monde, il est très malheureux. Selon ses propres paroles de ce soir, le parti libéral l'a excommunié. Il semblerait que les quelques remarques du premier ministre avant la prise du vote sur la question des titres aient eu pour résultat de détruire chez l'honorable député de Springfield le courage de ses convictions.

Le représentant de Frontenac (M. Edwards) disait, dans son discours de jeudi soir dernier, que les réfractaires à la loi du service militaire ne devaient pas être emprisonnés. Laissez-moi vous dire, monsieur l'Orateur, que souvent des jeunes gens n'ont pas répondu à l'appel parce qu'ils en avaient reçu l'avis un jour trop tard. En d'autres cas, des fils de cultivateurs croyant qu'ils étaient exempts du service militaire pour un certain temps, continuèrent à travailler à la ferme, aidant ainsi le pays à produire des vivres pour nos soldats et nos gens. De même que l'honorable député de Frontenac, monsieur l'Orateur, je ne suis pas en faveur d'imposer de lourdes amendes à ces individus. Souvent l'amende ne peut être payée et l'insoumis doit prendre le chemin, qui n'est pas du tout glorieux, de la prison. Je crois que l'on commet là une grave erreur, car ces insoumis ne se sont pas montrés enclins au crime; en les mettant en prison, on peut, bien qu'ils soient honnêtes, faire d'eux des criminels et ruiner à jamais leur carrière. Je demande une amnistie pour le jeune homme qui resta sur la ferme et fut le bon soldat de la production des vivres pour les alliés, mais qui ne comprit pas la loi que les avocats eux-mêmes ne pouvaient expliquer. Si vous punissez quelqu'un, que ce soit le profiteur, dont l'unique ambition fut d'accumuler des richesses et qui ne se soucia pas le moins du monde de la durée de la guerre ni de la quantité de sang répandu pourvu qu'il emplît son coffre aux dépens des classes pauvres qui devront payer l'impôt durant plusieurs années à venir.

Le député de Frontenac a dit aussi que les personnalités de Macdonald et de Laurier arrêtaient les talents individuels et